

C'EST LE 10 DÉCEMBRE : JOYEUX ANNIVERSAIRE À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME !

En cette Journée internationale des droits de l'homme, célébrée chaque 10 décembre, nous réaffirmons l'universalité et l'indivisibilité des droits fondamentaux consacrés par la Déclaration adoptée en 1948. Cette date rappelle que la dignité, la liberté d'expression, l'égalité entre toutes et tous, la protection contre les discriminations ou encore le droit à un procès équitable ne sont pas de simples principes abstraits, mais des engagements concrets que chaque société doit défendre et faire vivre. À l'heure où ces droits sont encore bafoués dans de nombreuses régions du monde, il est essentiel de rappeler que leur défense demeure une responsabilité collective.

Plus que jamais, cette journée nous invite à renforcer notre vigilance et notre détermination. Les droits de l'homme ne progressent que lorsqu'ils sont protégés, revendiqués et incarnés dans les politiques publiques autant que dans les comportements individuels. En France comme ailleurs, nous devons continuer à lutter contre toutes les formes d'injustice, de discrimination et d'atteinte aux libertés. En célébrant le 10 décembre, nous affirmons notre attachement profond à une société fondée sur la dignité humaine, l'égalité réelle et la solidarité – les piliers indispensables d'un monde plus juste.